



ACP Pacific
Rue Willems 14/16
1210 BRUXELLES
0850.924.580

Dossier traité :
Comptabilité :

**Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Association des
Copropriétaires de la Résidence " Pacific "**

Le 15-10-2024 à 17h dans la salle « Salle du Péristyle », Place Saint-Josse, 12 à 1210 Bruxelles, l'ACP Pacific s'est réunie en deuxième séance d'Assemblée générale annuelle suite à la convocation de REGIMO, syndic de l'immeuble, faite par courrier recommandé (ou courrier simple ou mail pour les copropriétaires en ayant fait la demande expresse) en date du 30-09-2024.
Tous les copropriétaires ont été dûment convoqués.

La srl REGIMO, syndic de l'immeuble, est représentée

Après avoir vérifié les présences, les procurations, les droits de vote, constaté la validité de l'Assemblée Générale conformément à l'article 3.87 §5 du Code civil, il sera rappelé que les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C. civ. Art. 3.87 et 3.88) et aux stipulations de l'acte de base. La liste des présences et les procurations sont déposées sur le bureau.

0. Vérification des présences, procurations et droits de vote, validité de l'assemblée.

Sont présents :

LIBBYN (10 voix), GRAND FLEIN (79 voix) représentée par KAPOOR & SONS; CORRAO Ignazio (163
bv Regimo srl
Bureaux - Kantoor : Avenue Louis Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)
TVA – BTW : BE 0876 247 322
IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76
✉ : regimo@regimo.com
Web : www.regimo.com
RC n° 730.390.160



ACP Pacific
Rue Willems 14/16
1210 BRUXELLES
0850.924.580

bv Regimo srl
Bureaux - Kantoor : Avenue Louis Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)
TVA – BTW : BE 0876 247 322
IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76
✉ : regimo@regimo.com
Web : www.regimo.com
RC n° 730.390.160



ACP Pacific
Rue Willems 14/16
1210 BRUXELLES
0850.924.580

Copropriétaires : 371
Voix : 30000
Cop. présents : 170
Voix présentes : 18446
Mandataires : 26
Procurations : 105

La séance est ouverte à 18h30.

Le syndic informe les copropriétaires que l'Assemblée générale est valablement constituée et que le double quorum n'est pas nécessaire vu qu'il s'agit de la deuxième séance. L'Assemblée est donc habilitée à délibérer sur l'ordre du jour repris dans la convocation. Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C. civ. Art. 3.87 § 8 et 3.88 §§ 1-2-3-4) et aux stipulations de l'acte de base.

Les copropriétaires dispensent et se substituent au syndic quant à ses obligations et responsabilités pour toute communication prévue l'article 3.89 §5 6° du Code civil envers les personnes occupantes disposant d'un droit réel ou personnel. Il est donc recommandé aux propriétaires bailleurs d'envoyer à leurs locataires copie des décisions qui les concernent.

by Regimo srl
Bureaux - Kantoor : Avenue Louïs Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)
TVA – BTW : BE 0876 247 322
IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76
✉ : regimo@regimo.com
Web : www.regimo.com
RC n° 730.390.160



ACP Pacific
Rue Willems 14/16
1210 BRUXELLES
0850.924.580

Résolutions prises :

01 - Nomination de la / du Président(e) et de la / du secrétaire de séance

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 9224,00 sur 18446,00

Décision

Il y a 2 candidats à la présidence :

Point soumis au vote :

L'Assemblée générale désigne Monsieur _____ comme président de séance et le syndic comme secrétaire. L'_____ assurent le secrétariat aussi.

Résultat du vote

12363 voix pour, 5919 voix contre, 164 abstentions

Proposition acceptée (67,62% Pour - 32,38% Contre)

Détail du vote

02- Constat d'approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale

Pas de vote

Description

En l'absence de contestation endéans les 4 mois à compter de la date de de l'Assemblée générale, le procès-verbal de la dernière Assemblée générale est définitivement approuvé.

L'approbation définitive du procès-verbal de la dernière Assemblée générale est constatée.

03- Rapport du conseil de copropriété

Pas de vote

bv Regimo srl
Bureaux - Kantoor : Avenue Louis Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)
TVA – BTW : BE 0876 247 322
IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76
✉ : regimo@regimo.com
Web : www.regimo.com
RC n° 730.390.160



ACP Pacific
Rue Willems 14/16
1210 BRUXELLES
0850.924.580

Description

Le conseil de copropriété adresse aux copropriétaires un rapport circonstancié sur l'exercice de sa mission (Art. 3.90 §4 du C. civ.)

50 - Renouvellement du mandat du syndic

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 9224,00 sur 18446,00

Description

Au vu des actions menées par certains membres du conseil de copropriété pendant l'exercice 2023 (dont certaines impactant la sécurité des occupants), le syndic Regimo informe l'ACP que si ces mêmes membres de conseil quérulents sont réélus, le syndic Regimo ne sera pas candidat au renouvellement de son mandat au 31/12/2024.

Décision

L'Assemblée générale ne renouvelle pas le mandat du syndic à la date du 31/10/2024 à la majorité de 63,46 %.

Résultat du vote

6695 voix pour, 11627 voix contre, 124 abstentions
Proposition rejetée (36,54% Pour - 63,46% Contre)

Détail du vote



ACP Pacific
Rue Willems 14/16
1210 BRUXELLES
0850.924.580

61 - En cas de non-renouvellement du mandat du syndic Regimo : vote candidat 1 (IGS)

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 9224,00 sur 18446,00

Décision

L'Assemblée générale approuve à la majorité de 90,61 % la désignation d'IGS comme syndic à partir du 1er novembre 2024.

Résultat du vote

16449 voix pour, 1704 voix contre, 293 abstentions
Proposition acceptée (90,61% Pour - 9,39% Contre)

bv Regimo srl
Bureaux - Kantoor : Avenue Louls Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)
TVA – BTW : BE 0876 247 322
IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76
✉ : regimo@regimo.com
Web : www.regimo.com
RC n° 730.390.160



ACP Pacific
Rue Willems 14/16
1210 BRUXELLES
0850.924.580

52 - En cas de non-renouvellement du mandat du syndic Regimo : vote candidat 2

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 9224,00 sur 18446,00

Décision

L'Assemblée générale refuse la candidature

à la majorité de 80,24 %.

Résultat du vote

3214 voix pour, **13051** voix contre, **2181** abstentions
Proposition rejetée (19,76% Pour - 80,24% Contre)

Détail du vote

bv Regimo srl
Bureaux - Kantoor : Avenue Louis Bertrand/laan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)
TVA – BTW : BE 0876 247 322
IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76
✉ : regimo@regimo.com
Web : www.regimo.com
RC n° 730.390.160



ACP Pacific
Rue Willems 14/16
1210 BRUXELLES
0850.924.580

49 - Nomination statutaire conseil de copropriété -

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 9224,00 sur 18446,00

Décision

arrêtent leur mission de membres du conseil de copropriété.

L'Assemblée générale nomme comme membres supplémentaires au conseil de copropriété existant à la majorité de 97,91 % MM. M

Résultat du vote

13911 voix pour, 297 voix contre, 4238 abstentions
Proposition acceptée (97,91% Pour - 2,09% Contre)

Détail du vote

L'Assemblée générale met fin à la séance à 22h.

* * *

bv Regimo srl
Bureaux - Kantoor : Avenue Louis Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)
TVA – BTW : BE 0876 247 322
IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 2076
✉ : regimo@regimo.com
Web : www.regimo.com
RC n° 730.390.160



ACP Pacific
Rue Willems 14/16
1210 BRUXELLES
0850.924.580

P.S. : Les propriétaires ont l'obligation d'aviser leurs locataires des résolutions qui les concernent et qui ont été adoptées en Assemblée générale des Copropriétaires.

Fait à Bruxelles, le 15-10-2024,

* P.V. envoyé par le syndic pré-signé le 30 octobre. Le contenu des votes est correct. Le président, la majorité du conseil et d'autres copropriétaires ne partagent pas la description faite par le syndic en point 60 de l'agenda. Cf le rapport du conseil et de nombreux courriers recommandés et mises en demeure.

by Regimo srl
Bureaux - Kantoor : Avenue Louls Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)
TVA – BTW : BE 0876 247 322
IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76
✉ : regimo@regimo.com
Web : www.regimo.com
RC n° 730.390.160